

## Retour maternite et changement contrat

## Par nini59470, le 01/01/2012 à 16:27

Bonjour,

retour maternité et mon employeur veut changer mon cdi partiel en cdt temps plein ai je droit de refuser ? problème pour trouver une nounou , 2 grands enfants au college mon temps partiel suffit si je refuse il risque de me licencier merci de vos reponses

## Par DSO, le 01/01/2012 à 17:59

Bonjour Nini,

La transformation opérée par l'employeur constitue une modification d'un élément du contrat de travail nécessitant votre accord.

Votre refus d'accepter un temps plein ne constitue pas à lui seul une faute ou une cause de licenciement; toutefois, la rupture du contrat peut être prononcée si l'employeur justifie d'une cause économique (cassations sociales du 24 novembre 1998, pourvoi n° 96-41.740 ; du 23 février 2000, pourvoi n° 97-44.267).

Cordialement, DSO